

07REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE MANTES-LA-VILLE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 JANVIER 2024

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des collectivités territoriales)

Présidence : Monsieur DAMERGY

Etaients présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Madame SOUMARE, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD au point numéro 1, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame HOU PLOUVIEZ, Monsieur LE CAM, Monsieur CHIODELLI, Monsieur DRENEUC, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Madame EL ASRI, Monsieur CISSE, Madame SABINO, Madame GICQUEL, Monsieur FONTAINE, et Monsieur NAUTH.

Absents : Monsieur ZAITAR et Madame GENEIX.

Absents excusés : Madame MOUMMAD au point numéro 2, Madame DIOP, Monsieur ROBISE, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame VIOT, Madame BEN CHATER, Monsieur ENNOUNI, Madame GUILLAUME, Monsieur LAROCHE et Monsieur MORIN.

Madame MOUMMAD donne pouvoir à Monsieur TESSON
Madame DIOP donne pouvoir à Madame SOUMARE
Monsieur ROBISE donne pouvoir à Monsieur DRENEUC
Madame PEULVAST-BERGEAL donne pouvoir à Monsieur BENHACOUN
Madame VIOT donne pouvoir à Madame PEREIRA
Madame BEN CHATER donne pouvoir à Monsieur DAMERGY
Monsieur ENNOUNI donne pouvoir à Monsieur LOUALI
Madame GUILLAUME donne pouvoir à Madame GICQUEL
Monsieur LAROCHE donne pouvoir à Monsieur FONTAINE
Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur NAUTH

Secrétaire : Madame HOU PLOUVIEZ

OUVERTURE DE LA SEANCE A 19 HEURES 33

- **Réf : 2024-I-1**

OBJET : Rapport annuel et plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

PREND ACTE

Article 1er :

Prend acte, à l'unanimité des membres présents et représentés, du rapport sur la situation de la Ville en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui lui a été présenté.

ADOPTE

Article 2 :

Le plan d'action 2023-2026 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

- **Réf : 2024-I-2**

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire : Budget Ville

Article unique :

Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2024 du Budget Principal de la Ville.

CLOTURE DE LA SEANCE A 21 HEURES 20

Fait à Mantes-la-Ville, le 22 janvier 2024

Le Maire,


Sam DAMERGY